



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Entreprises: Seine-Saint-Denis

Question écrite n° 35872

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M le ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme sur le plan de « restructuration » d'Alstom-Le Bourget. En effet, la direction vient d'annoncer 211 licenciements. Dans une réponse du 15 décembre 1986, le ministre de l'industrie précisait que ce plan était du à une baisse d'activité, puisqu'il déclarait : « les restructurations traduisent la nécessité d'adapter l'effectif au plan de charge prévisionnel de 1987 et des années suivantes. Or, sur le site du Bourget, le nombre d'heures de travail » ferme « pour 1988 est le même qu'en 1987 et les heures supplémentaires sont déjà nombreuses pour assurer la maintenance et l'après-vente des centrales électriques. Les raisons invoquées ne peuvent donc être crédibles, d'autant plus qu'il est nécessaire, pour posséder une politique énergétique indépendante, de développer ce secteur d'activité. En cas de croissance 2 p 100 prévue par les organismes de prévision économique, la production d'électricité ne pourra répondre aux besoins. La rénovation des centrales existantes et la construction de nouvelles sont nécessaires pour permettre un réel développement de la croissance économique. Il est donc visible que les licenciements ont pour seul but l'instauration d'une rentabilité financière immédiate, sans souci des conséquences sociales et économiques. En effet, ce plan met en danger la synergie d'Alstom-Le Bourget mais aussi l'indépendance de la politique énergétique française. En conséquence, elle lui demande quelles sont ses intentions pour mettre fin à cette casse et, d'autre part, quelles mesures il compte prendre pour l'accroissement nécessaire des potentialités industrielles d'Alstom.

Texte de la réponse

Reponse. - La société Alstom envisage de procéder dans son établissement du Bourget à la suppression de 243 emplois, 45 p 100 des personnes concernées pouvant bénéficier de conventions d'allocations spéciales au titre du fonds national de l'emploi, les autres devant faire l'objet de mesures à caractère individuel, le cas échéant sous la forme de contrats de conversion. Selon les informations fournies par la direction d'Alstom, ce projet est motivé par l'existence d'une structure au sein de l'établissement surdimensionnée par rapport aux charges de travail à venir. Pres de 90 p 100 des emplois supprimés par le projet correspondent à une réduction des frais généraux. Il convient d'observer que le contexte général n'offre malheureusement pas de perspectives très favorables. La division à laquelle appartient l'établissement du Bourget est spécialisée dans l'électromécanique, et connaît une situation contrastée ; si certaines productions sont caractérisées par des niveaux d'activité satisfaisants, ceux-ci ne peuvent compenser les baisses continues qui sont constatées sur les autres segments de la production, notamment sur les turbines à vapeur et les alternateurs thermiques. Le ralentissement sensible du programme d'équipement électronucléaire du pays affecte sérieusement les débouchés de l'entreprise sans que l'exportation lui permette de rééquilibrer son plan de charge global.

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35872

Rubrique : Matériels électriques et électroniques

Ministère interrogé : industrie, PTT et tourisme

Ministère attributaire : industrie, PTT et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 1988, page 419

Réponse publiée le : 2 mai 1988, page 1889